

L'Intelligence Artificielle pour anticiper les maladies et réduire les coûts

Déjà adoptée par + de 30 000 patients

Ce document a été préparé par PREDILIFE (la « Société ») pour les seuls besoins de la présentation ci-après (la « Présentation »).

La Présentation et les informations qu'elle contient sont confidentielles et ne peuvent en aucun cas être transmises, reproduites ou distribuées, directement ou indirectement, à toute autre personne, où publiées, intégralement ou partiellement, pour quelques motifs que ce soit, sans l'accord préalable écrit de la Société.

Certaines de ces informations ont un caractère prospectif et peuvent inclure des prévisions ou des objectifs de résultat. Ces informations prospectives ne reflètent en rien les résultats, la performance financière actuelle de la Société ou le secteur d'activité sur lequel elle opère à ce jour.

Quand bien même ces résultats, cette performance ou ce secteur d'activité auraient été pris en compte dans le cadre de ces informations prospectives, la Société ne garantit ni ses performances ou résultats futurs, ni la réalisation des hypothèses contenues dans ces informations prospectives.

La Société et ses conseils ne sauraient par ailleurs être tenus d'une quelconque obligation de mise à jour de la Présentation, ou de rectification portant notamment sur les informations prospectives afin de refléter tout événement postérieur à la Présentation.

La Société et ses conseils ne pourront voir leur responsabilité engagée au titre des informations fournies dans la Présentation ou de l'usage par le lecteur desdites informations, étant précisé qu'aucune de ces informations n'a fait l'objet de vérifications indépendantes. Aucune déclaration, garantie ou engagement, expresse ou implicite, n'est formulée au profit du lecteur par la Société ou ses conseils dans le cadre de la Présentation. En particulier, aucune déclaration ou garantie, expresse ou tacite, n'est faite quant à l'exactitude, l'exhaustivité, la sincérité ou le caractère raisonnable de l'information, des opinions et des projections contenues dans la Présentation.

Cette Présentation n'a pas pour objet de fournir une analyse complète de la situation financière, de la position commerciale ou des perspectives de la Société. Le lecteur ne devra pas s'y référer dans le but.

Predilife attire l'attention des investisseurs sur les risques associés à la Société qui figurent au paragraphe 1.6 du rapport de gestion du Conseil d'administration, incluant le rapport de gestion du groupe, concernant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et dans le document d'enregistrement universel approuvé le 16 février 2023 par l'AMF, sous le numéro R.23-005. Ces documents contiennent une description détaillée de l'activité et de la situation financière de la Société et sont disponibles sur le site Internet de la Société. La Présentation constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017. Aucun prospectus ne sera approuvé par l'Autorité des marchés financiers.

Aucun contrat, engagement ou décision d'investissement ne peut se fonder ou s'appuyer sur cette Présentation.

Cette Présentation ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.

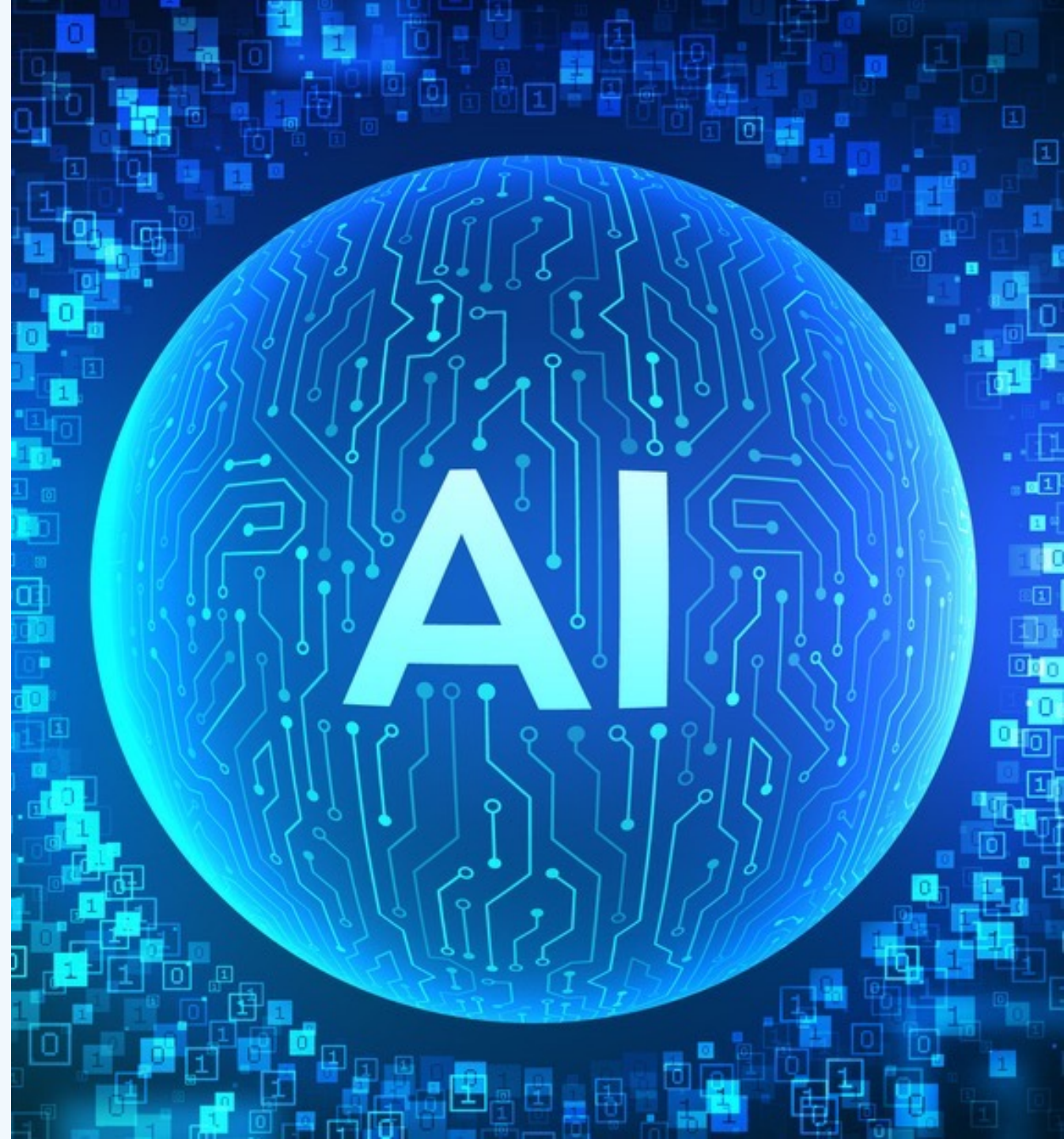
Les valeurs mobilières de la Société ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de la Société seront offertes ou vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique et dans le cadre d'opérations extraterritoriales (offshore transactions), conformément à la Régulation S du Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique. La Présentation ne peut être distribuée ou diffusée par un intermédiaire ou tout autre personne aux États-Unis d'Amérique.

Au Royaume-Uni, la Présentation est destinée uniquement aux (i) professionnels en matière d'investissement au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance ») ou (ii) aux personnes répondant à la définition de l'Article 49(2) (a) à (d) de l'Ordonnance (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) ou (iii) aux personnes pour lesquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou la cession de valeurs mobilières peut être légalement communiquée (toutes ces personnes étant dénommées ensemble les « Personnes Habilitées »). Cette Présentation s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisée par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

La Présentation (y compris toute copie qui pourrait en être faite) ne doit pas être diffusée, transmise ou introduite aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ni être distribuée ou redistribuée à un résident de ces pays. La diffusion de la Présentation peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation et de restrictions spécifiques. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels la Présentation est diffusée, publiée ou distribuée doivent prendre connaissance de cette réglementation et de ces restrictions et les respecter. Le non-respect de cette réglementation et de ces restrictions peut constituer une violation des réglementations applicables en matière de titres financiers.

En participant à cette Présentation ou en acceptant le présent document, vous reconnaissez être tenu par les restrictions décrites ci-dessus.

**Réinventer la prévention
grâce à la DATA et à l'IA**



Constat

Des coûts de santé en constante hausse pour les états et les entreprises

- **Augmentation des maladies chroniques**
- **Réduction de la prise en charge** des dépenses de santé par les États
- **Hausse de l'absentéisme** des salariés

Notre solution

Anticiper la maladie avant
qu'elle ne survienne ou à un stade précoce

► Objectif : **réduire de 20% le nombre de cancers métastatiques**

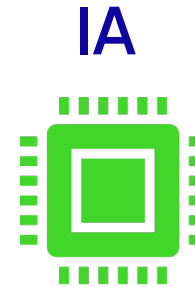
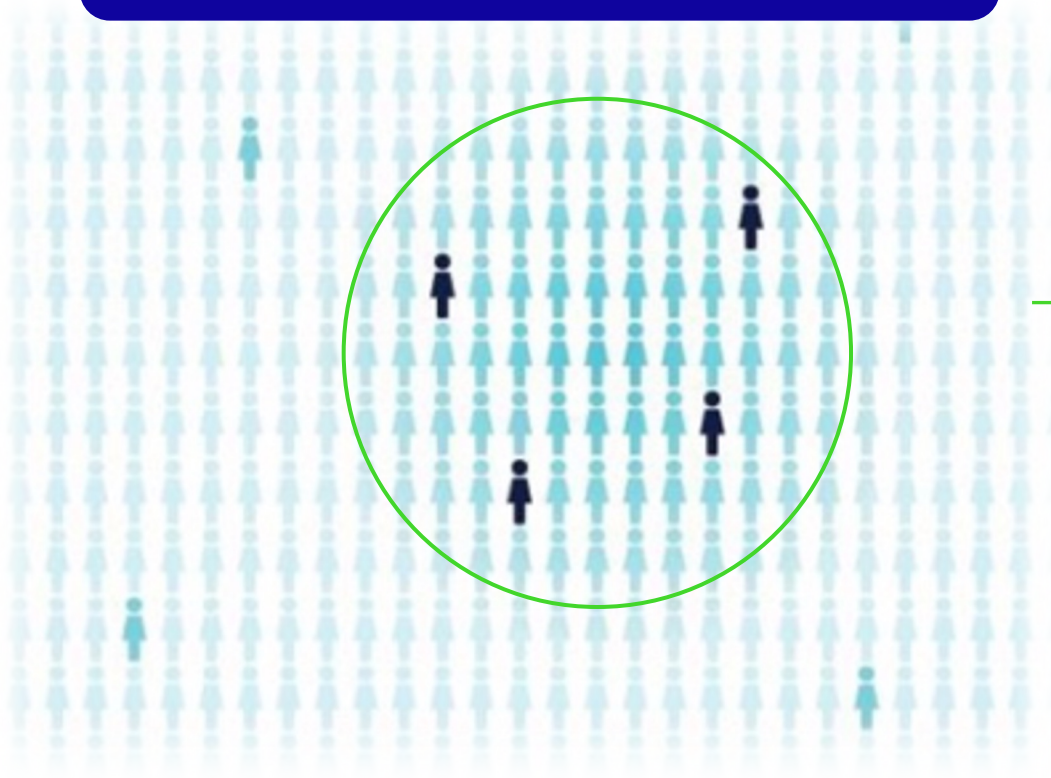
Prédictif versus curatif, un changement de paradigme et d'échelle

Individualiser la prévention en fonction
du profil de risque de chacun, grâce à l'IA

Nous transformons la donnée de santé en actions concrètes et personnalisées pour une prévention efficace à grande échelle.

Le principe: partir du passé pour prédire le futur

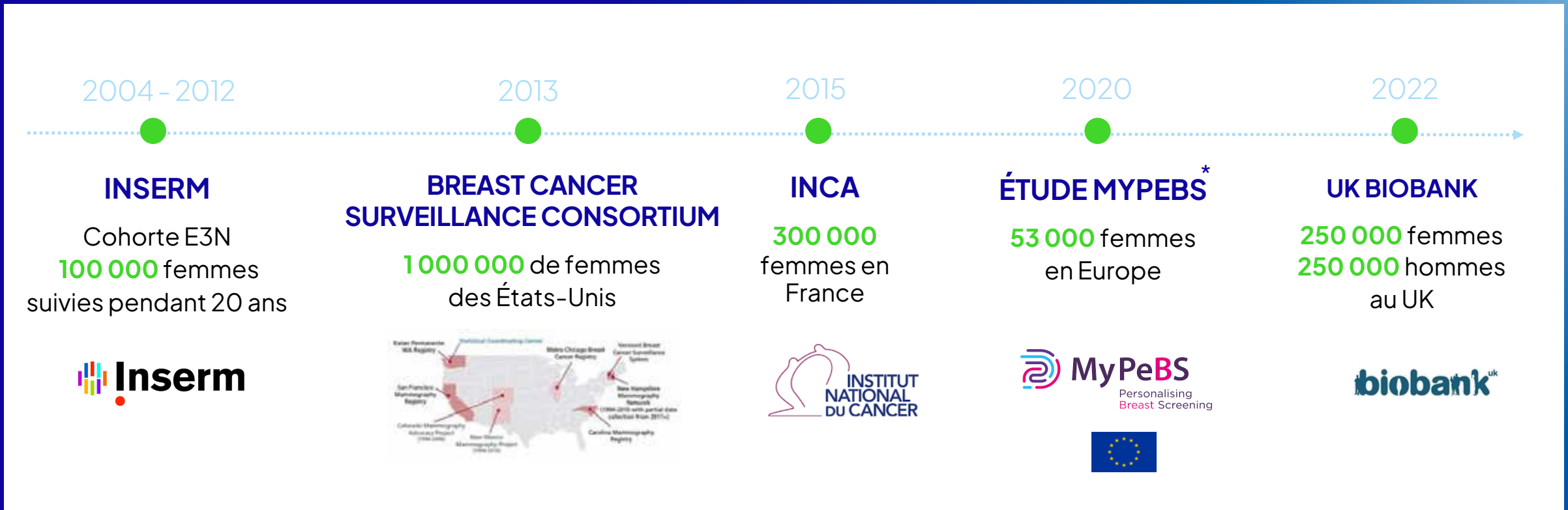
Historique de milliers de patients



Prédiction des risques de
maladies futures de chacun



Un accès aux plus grandes bases de données médicales du monde permettant de proposer la meilleure solution de prédiction des risques



Accès à près de **2 millions de personnes** : une forte barrière à l'entrée

* Ce projet a reçu un financement de l'UE dans le cadre du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 convention de subvention n° 755394

L'IA pour mieux prédire les risques



Intégration de tous les facteurs de risque : antécédents personnels et familiaux, analyses biologiques, images, analyses génétiques....

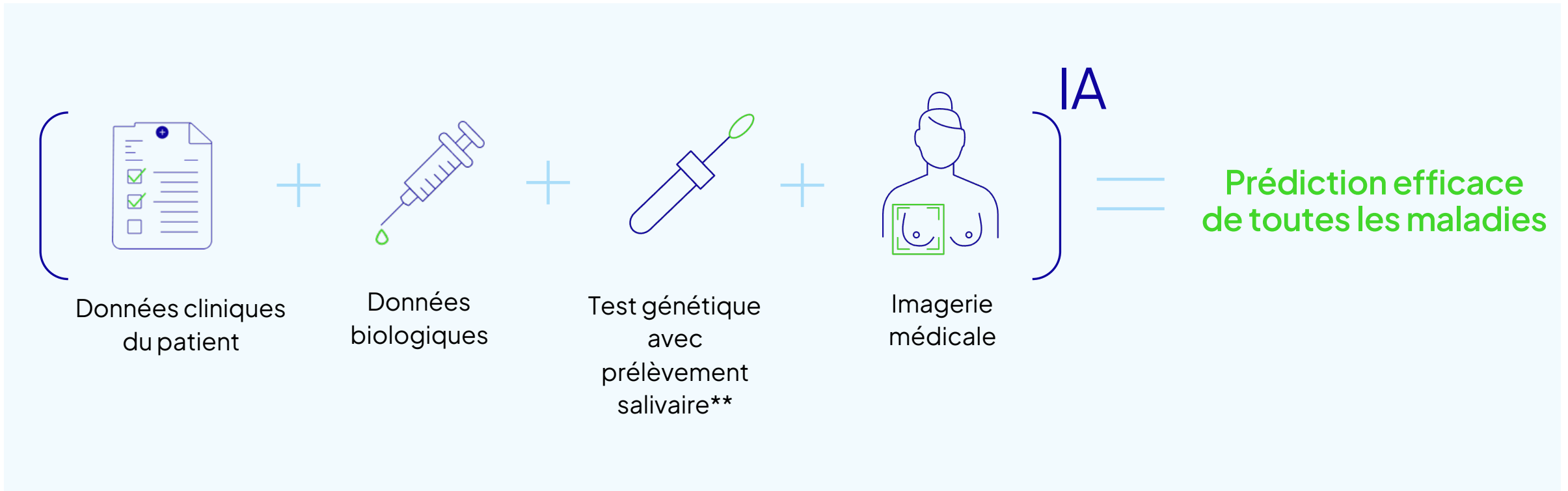
Prédiction plus efficace avec l'IA qu'avec les méthodes classiques

Identification des maladies des années **avant leur manifestation**

Notre innovation, une approche multifactorielle pilotée par l'IA*

Une solution clé en main alliant les dernières avancées scientifiques et technologiques pour **prédire** les principales **maladies graves**.

Cette approche permet d'**identifier** précocement **les profils à risque** et d'**adapter** **les parcours de dépistage et de prévention**.



*Méthode brevetée pouvant s'adapter à toutes les bases de données en intégrant des paramètres cliniques, d'imagerie ou de génétique.

Voir communiqué de presse du 25/04/24: <https://www.predilife.com/communiques-et-publications/valorisation-du-logiciel-mammorisk/>. Cette méthode vise à évaluer sur un nombre de personnes dites voisines (mêmes caractéristiques : âge, antécédents familiaux,...), combien d'entre elles ont développé une maladie. **Dispositif médical de classe I.

**Sur prescription médicale

Mammorisk®, une application concrète de notre technologie

Un constat implacable :

Toutes les **2 minutes** en Europe une femme **est diagnostiquée d'un cancer du sein** ⁽¹⁾

- ✓ **MammoRisk® évalue le risque individuel de cancer du sein** à partir de données médicales, d'antécédents familiaux et d'informations de mode de vie.
- ✓ **L'IA renforce la précision de la modélisation du risque**, permettant aux médecins de proposer un dépistage sur mesure.
- ✓ **MammoRisk® est le seul test sélectionné dans le cadre de la plus grande étude clinique européenne MyPeBS***, (53 000 femmes, 7 pays) qui vise à modifier le **dépistage du cancer du sein des 200 millions de femmes européennes et américaines**.

1. Esmo 2018

* Ce projet a reçu un financement de l'UE dans le cadre du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 convention de subvention n° 755394. Étude clinique de phase 3. Résultats attendus fin 2027.

Le contrat donne 100% de propriété intellectuelle à Predilife sur les modèles de risque de cancer du sein et l'exclusivité commerciale de tout modèle issu de cette base.



Notre bilan prédictif multi-pathologies

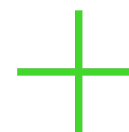
Sur la base du savoir faire de MammoRisk®, ce bilan permet de connaître sa prédisposition aux cancers du sein / de la prostate, du poumon, colorectal, mélanome et aux maladies cardiovasculaires

- Bénéficier d'un protocole de suivi personnalisé en fonction de son profil de risque



Bilan de santé traditionnel

Prise de sang
Questionnaire de données cliniques
Histoire familiale et personnelle
Mode de vie
Imagerie



Médecine prédictive

Calcul d'un score de risque⁽¹⁾ de survenance pour chaque maladie⁽²⁾ et recommandations personnalisées



x2
téléconsultations
avec un médecin
Predilife

⁽¹⁾Méthode brevetée pouvant s'adapter à toutes les bases de données en intégrant des paramètres cliniques, d'imagerie ou de génétique. Test génétique sur prescription médicale par prélèvement salivaire. ⁽²⁾Cancers du sein/de la prostate, du poumon, colorectal, mélanome, et maladies cardiovasculaires.

Nos solutions d'IA au service du marché des avantages aux salariés



+58% d'arrêts maladie de longue durée
en 5 ans⁽¹⁾

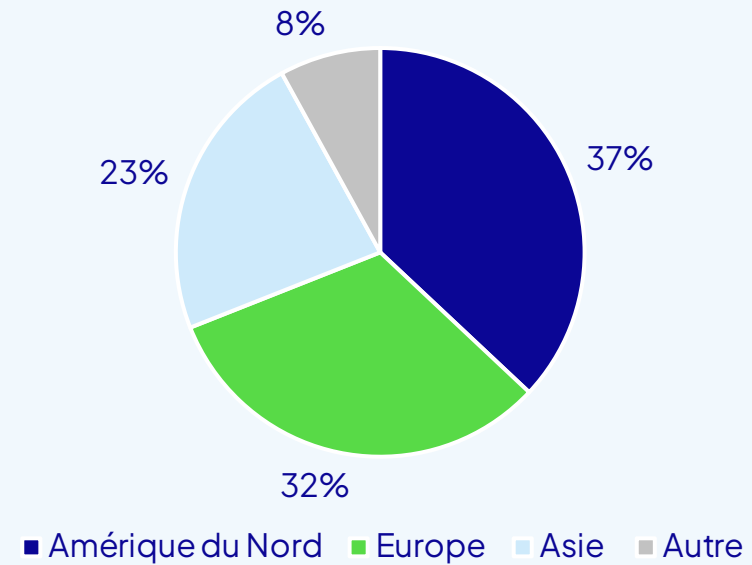
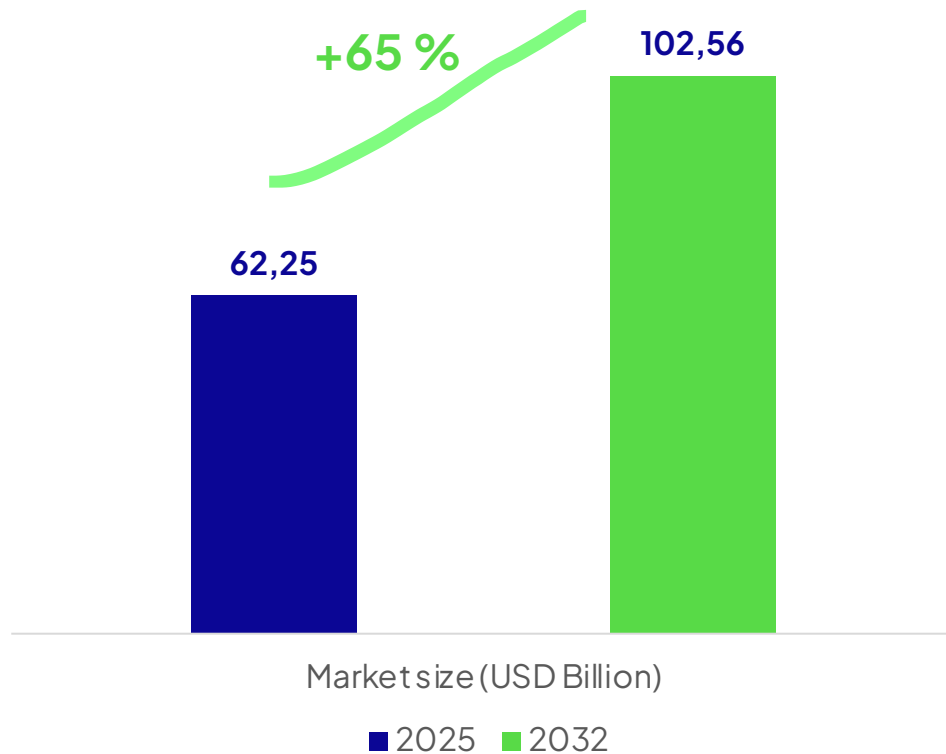
89 % des salariés estiment que **proposer un bilan de santé** permettrait
de **réduire les arrêts maladies**⁽²⁾

→ **Pourtant, seuls 0,1 % des salariés bénéficient d'un check-up santé**

⁽¹⁾Datascopie Axa 2025- Arrêt de plus de 2 mois

⁽²⁾Enquête IPSOS-PREDILIFE 2025

Un marché mondial « Corporate wellness » dynamique



Europe :
20 % : France + Italie
40 % : Allemagne + UK
40 % : Autres pays

Notre offre déjà adoptée par des entreprises prestigieuses

Un marché validé

- ✓ Une adoption par tout type d'entreprises
 - toutes tailles
 - tous secteurs d'activités
- ✓ D'opération ponctuelle à l'intégration dans les plans RH pluriannuels

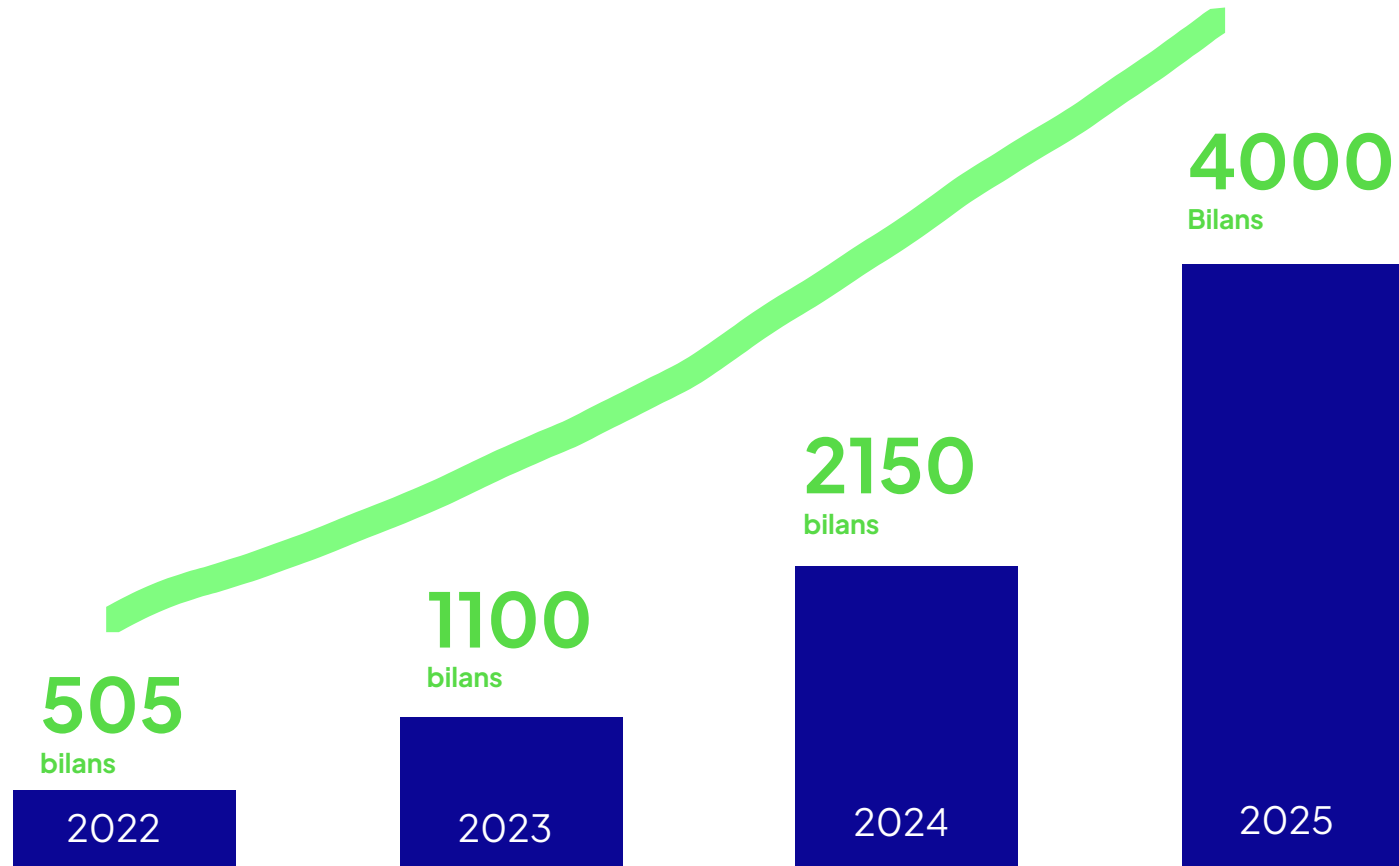


Un modèle de distribution confirmé

- ✓ Courtiers et assureurs
 - France
 - International
- ✓ Salariés, clients, assurés



Un déploiement récent, une forte traction



– Un modèle **scalable**

Une satisfaction clients et patients affirmée

- **Satisfaction**

- 97% satisfaction clients
- 95% satisfaction patients

- **Recommandation**

- 98 % clients
- 92 % patients



Faire ce bilan m'a permis **d'agir sur des problématiques médicales dont je n'avais pas connaissance.**

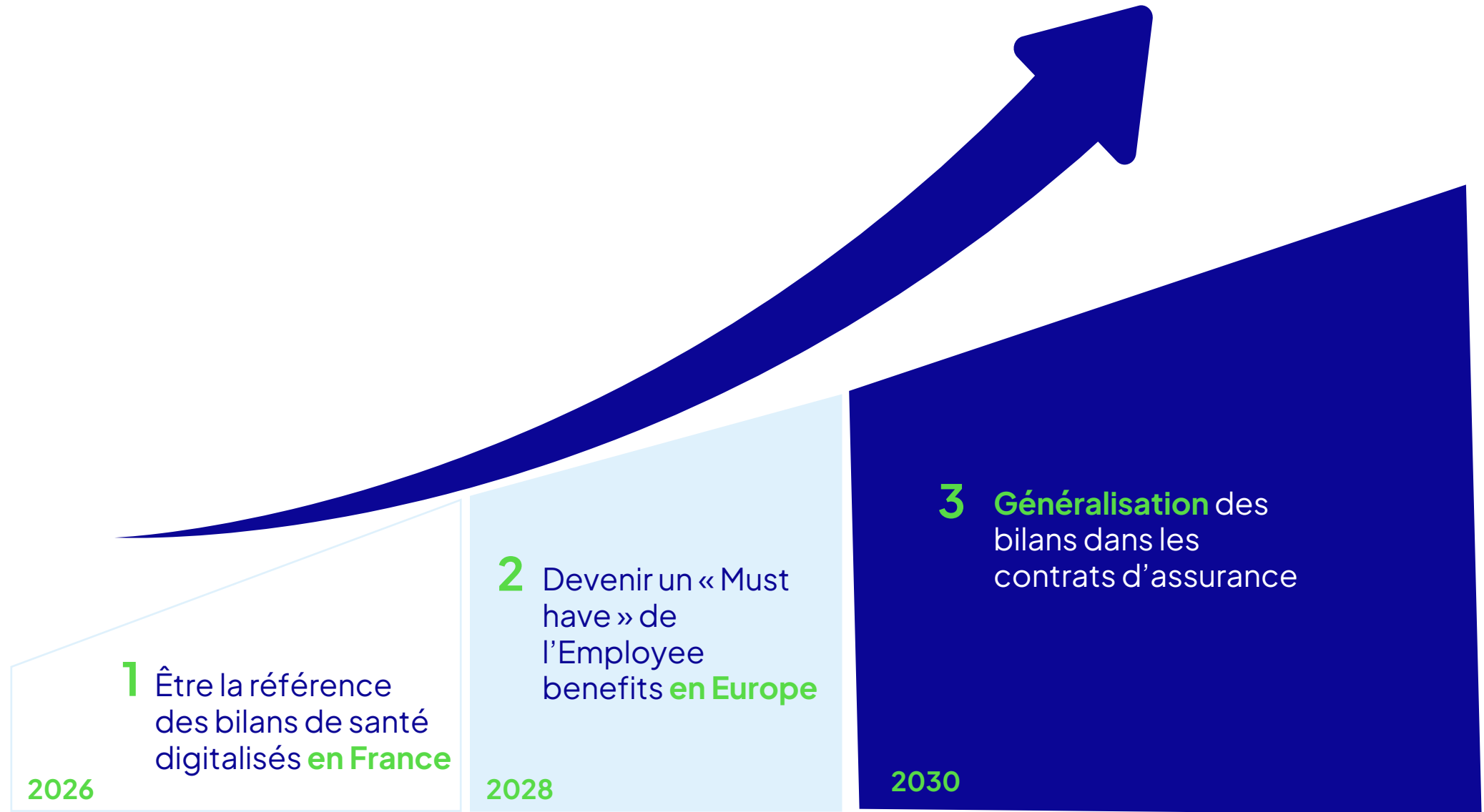
Je suis très reconnaissante que ma société m'ait permis de bénéficier de ce bilan prédictif. Le **parcours était très simple et instructif.**



Stratégie et opportunités



Un plan stratégique ambitieux



Une levée de fonds pour accélérer notre déploiement

Intégrer l'IA dans tous nos process :

- Prédiction de risque plus précise
- Ultra-personnalisation des protocoles de suivi
- Assistants IA pour réduire les temps médecins

Conquérir le marché :

- Élargir notre couverture de marché
- Baisser les coûts pour adresser l'ensemble des salariés
- Renforcer nos partenariats avec les courtiers et assureurs



« l'IA va doper les performances techniques et abaisser les coûts ouvrant ainsi un large marché »

Stéphane Ragusa - Fondateur, Président
Directeur Général

MammoRisk® un actif valorisé 200 M€

- Commissariat aux apports réalisé par Grant Thornton
- Garantie de valeur > 202 M€
- Fonds propres dans la filiale MammoRisk® de 202 M€

Predilife, une équipe expérimentée et complémentaire

Equipe dirigeante



Stéphane RAGUSA

PDG
Fondateur
X89-ENSAE
Docteur en
biologie et
enseignant en
statistique
appliquée à la
médecine



Marion RENELIER

Directrice
juridique
Juriste spe.
Santé. Expert.
conformité et
données
personnelles



Anne KERZAN

Directrice
marketing
20 ans
d'expérience
en marketing
stratégique et
digital.



Emilien GAUTHIER

Directeur
Technique
PhD en IA et
scoring.
médical
18 ans d'exp. en
healthtech

Opérations

Technique (8 ETP)

Bio-informaticiens, experts IA et big data, développeurs

Médical (4 ETP)

Commercial (4 ETP)

Marketing (3 ETP)

Juridique et qualité (2 ETP)

Modalités de l'opération

L'obligation

Predilife

Voir loin, éclairer demain

L'obligation Predilife*

Une société cotée sur **EURONEXT GROWTH**

8,5%

TAUX FIXE CAPITALISÉ
SUR 5 ANS

500€

Prix par obligation
Conversion possible en actions

18%

DE RÉDUCTION D'IR
SUR CONVERSION EN 2025**

Valeur de l'obligation : 50% de hausse en 5 ans

ILLUSTRATION DE LA VALEUR DE REMBOURSEMENT À ÉCHÉANCE DE 2 OBLIGATIONS DE 500 €



INVESTISSEMENT
DE DÉPART

1 000 €

5
ANS



VALEUR À
ÉCHÉANCE ¹

1 503 €

¹. Obligations Convertibles ou Echangeables en Actions Nouvelles ou Existantes. Remboursement in fine du nominal et des intérêts capitalisés. Les intérêts seront capitalisés tous les ans et ne feront l'objet d'aucun versement sur une base annuelle par la Société. Ce produit comporte des risques de perte en capital.

Réduction IR

18 %
DE RÉDUCTION D'IR
SUR CONVERSION EN 2025**

Exemple

Monsieur Dumont souscrit à deux obligations pour une valeur totale de 1 000 €. Il souhaite bénéficier de la réduction fiscale IR Madelin au titre de 2025. Pour cela, Monsieur Dumont devra demander à Predilife la conversion de ses obligations en actions avant le 22 décembre 2025¹.



Monsieur Dumont pourra alors bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 180 € au titre de 2025. Il détiendra 333 actions² Predilife (prix de conversion 3 €).**

Cette réduction fiscale est notamment subordonnée à la conservation des actions souscrites pendant cinq ans par Monsieur Dumont, et au montant cumulé des avantages fiscaux accordés à un foyer fiscal éligible qui est plafonné aux termes de la réglementation.

1. En décembre 2025, entre le 19 et le 22 décembre au prix de conversion de trois (3) euros. 2. En cas d'arrondi à l'entier inférieur.

* Le communiqué de presse en date du 17 novembre 2025 présentant les caractéristiques et les modalités de l'offre est disponible sur le site Internet de Predilife (www.predilife.com) dans la rubrique « www.predilife.com/AK ».

Conformément à l'article 212-44 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la Société a procédé, préalablement au lancement de l'Offre, au dépôt d'un document d'information synthétique auprès de l'Autorité des marchés financiers, lequel est disponible sur le site internet de la Société.

Ce document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) n° 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017. Aucun prospectus ne sera approuvé par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières de Predilife dans un quelconque pays dans lequel une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables. Ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières Predilife aux États-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières de Predilife ne peuvent être ni offertes ni vendues aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. Predilife n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent document aux États-Unis d'Amérique. Le présent document ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, hors de France et en particulier aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Ce produit comporte des risques de perte en capital.

Impacts de l'opération en termes de gestion du risque de liquidité, horizon et éléments financiers :

Le produit de l'Offre sera principalement affecté au renforcement des investissements dans l'Intelligence Artificielle et à la poursuite du développement commercial de la Société.

Au 30 juin 2025, la trésorerie de la Société était de 230 000 euros. L'endettement de la Société était d'environ 14,2 millions d'euros à cette date, en ce inclus les dettes obligataires pour un montant d'environ 11,8 millions d'euros, dont au moins 8,6 millions d'euros pouvant être remboursés en actions de la Société. Les échéances bancaires inférieures à 12 mois représentaient environ 550 000 euros à cette date. La trésorerie de la Société est à ce jour d'environ 200 000 euros. La Société a mis en œuvre des mesures de rationalisation et de réduction de ses charges permettant de limiter le cash burn mensuel à environ 80 000 euros (hors opérations financières). La Société dispose à ce jour, avec une poursuite de la hausse des ventes, d'un horizon de trésorerie de trois mois, soit jusqu'en février 2026. Le produit de l'Offre permettra à la Société de renforcer ses investissements dans l'Intelligence Artificielle, de poursuivre son développement commercial et de prolonger son horizon de financement, avec des estimations concernant les ventes dans la lignée de l'exercice précédent, jusqu'en juin 2026 en cas de souscription à hauteur de 1 million d'euros, jusqu'en septembre 2026 en cas de souscription à hauteur de 1,5 million d'euros et, dans l'hypothèse où le montant nominal de l'Offre serait porté à un total de 3 millions d'euros, jusqu'en décembre 2027 en cas de souscription à hauteur de 3 millions d'euros.

Les principaux risques associés à la Société ont été présentés au paragraphe 1.6 du rapport de gestion du Conseil d'administration, incluant le rapport de gestion du groupe, concernant l'exercice clos le 31 décembre 2024, dans le document d'enregistrement universel approuvé le 16 février 2023 par l'AMF, sous le numéro R.23-005 et dans le Document d'Information Synthétique. Ces documents contiennent une description détaillée de l'activité et de la situation financière ⁽¹⁾ de la Société et sont disponibles sur le site Internet de la Société dans la rubrique « Communiqués et publications / informations réglementées ».

Les principaux risques associés à l'émission d'OCEANE dans le cadre de l'Offre figurent ci-après :

- les porteurs d'OCEANE sont susceptibles d'être consultés ultérieurement par la Société afin de modifier les caractéristiques des OCEANE, notamment la date d'échéance, les modalités de remboursement et/ou le taux d'intérêt des OCEANE⁽²⁾. En cas d'approbation de ces modifications successivement par l'assemblée générale des porteurs d'OCEANE et par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, les caractéristiques des OCEANE ainsi modifiées entreraient immédiatement en vigueur et s'appliqueraient à l'ensemble des OCEANE en circulation ;
- à moins que les OCEANE détenues par un porteur n'aient été converties préalablement, la valeur nominale des OCEANE émises et le montant des intérêts échus feront l'objet d'un remboursement total, en une seule fois, à la date d'échéance des OCEANE (soit le 19 décembre 2030) ;
- en cas de remboursement des OCEANE par émission d'actions nouvelles, les actionnaires verront leur participation dans le capital social de Predilife diluée ;
- en cas de remboursement des OCEANE par émission d'actions nouvelles, la volatilité et la liquidité des actions Predilife pourraient fluctuer significativement ;
- les porteurs d'OCEANE ne seront autorisés à convertir leurs OCEANE que pendant une période de conversion unique fixée par la Société et à un prix de conversion de trois (3) euros ;
- les porteurs d'OCEANE n'étant autorisés à convertir leurs OCEANE que pendant une période de conversion unique fixée par la Société et à un prix de conversion de trois (3) euros, les porteurs d'OCEANE pourraient ne pas souhaiter convertir leurs OCEANE avant leur date d'échéance. En l'absence de conversion des OCEANE par leurs porteurs avant leur date d'échéance, et dans l'hypothèse où le cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Growth Paris le dixième (10ème) jour de bourse précédant la date d'échéance des OCEANE serait inférieur à vingt (20) euros, les porteurs d'OCEANE se verront rembourser leurs OCEANE et les intérêts annuels échus et capitalisés en actions nouvelles ou existantes ou en espèces, à la discrétion de la Société ;
- la cession sur le marché des actions Predilife remises aux porteurs d'OCEANE lors de leur conversion ou de leur remboursement à l'échéance pourrait avoir un impact défavorable sur le cours de l'action Predilife ;
- le nombre d'actions à remettre aux porteurs d'OCEANE lors de leur conversion ou de leur remboursement à l'échéance pourrait fluctuer significativement.

(1) Il est rappelé que la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 493,2 k euros au cours de l'exercice 2024, ainsi qu'une perte d'exploitation de 3.986.608 euros, un résultat financier de - 107.967 euros et une perte nette de 4.264.749 euros au cours de l'exercice 2024, avec un compte de report à nouveau à 180.547.327 euros. Le rapport financier annuel 2024 est accessible sur le site internet www.predilife.com.

(2) Il est rappelé que les termes et conditions des OCEANE émises le 26 avril 2021 (les « OCEANE 2021 ») ont fait l'objet de modifications approuvées successivement par les porteurs d'OCEANE 2021 (réunis en assemblée générale le 23 février 2024) et par les actionnaires de la Société (réunis en assemblée générale le 29 avril 2024). Ces modifications ont porté notamment sur la date de maturité des OCEANE 2021 (report au 30 avril 2029 au lieu du 30 avril 2024 initialement) ainsi que sur la hausse du taux d'intérêts à compter du 30 avril 2024 (8,5% l'an, contre 7% l'an auparavant), étant indiqué que le paiement de ces intérêts reste dû in fine (comme prévu initialement).

Dilution
Aux fins d’illustration, l’incidence de l’émission des OCEANE serait la suivante :

- Impact de l’émission sur les capitaux propres par action (sur la base des capitaux propres consolidés au 30 juin 2025, soit – 15 009 492 euros, et du nombre d’actions composant le capital de la Société au 30 juin 2025, soit 3 762 505 actions) :

	Quote-part des capitaux propres consolidés au 30 juin 2025	
	Base non diluée	Base diluée ⁽³⁾
Avant émission	-3,99€	-1,58€
Après émission des 744.385 actions nouvelles résultant de la conversion des OCEANE à la date d’échéance ⁽¹⁾	-3,33€	-1,46€
Après émission des 112.774 actions nouvelles résultant de la conversion des OCEANE à la date d’échéance ⁽²⁾	-3,87€	-1,56€

(1) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des OCEANE à un Prix de Conversion égal à 3,03 euros, correspondant au cours de clôture de l’action Predilife le 12 novembre 2025. Il est précisé qu’en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d’échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 3,03 euros (tel que prévu dans les modalités des OCEANE jointes en annexe 1, section « Remboursement à la date d’échéance »).

(2) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des OCEANE à un Prix de Conversion égal à 20 euros. Il est précisé qu’en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d’échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 20 euros (tel que prévu dans les modalités des OCEANE jointes en annexe 1, section « Remboursement à la date d’échéance »).

(3) La base diluée tient compte des OCEANE émises les 30 avril 2021, 29 juillet 2022, 10 juillet 2023, 14 décembre 2023, 22 juillet 2024 et 18 juillet 2025 et des ORNANE émises le 22 décembre 2022 et le 18 décembre 2024, dans l’hypothèse d’une conversion de l’intégralité desdites OCEANE et de l’intégralité desdites ORNANE en 5.747.200 actions nouvelles à un prix de conversion de 3,03 euros, correspondant au cours de clôture de l’action Predilife le 12 novembre 2025.

- Impact de l’émission sur l’investissement d’un actionnaire détenant actuellement 1% du capital de la Société (sur la base du nombre d’actions composant le capital de la Société au 30 juin 2025, soit 3 762 505 actions) :

	Participation de l’actionnaire	
	Base non diluée	Base diluée ⁽³⁾
Avant émission	1%	0,39%
Après émission des 744.385 actions nouvelles résultant de la conversion des OCEANE à la date d’échéance ⁽¹⁾	0,83%	0,37%
Après émission des 112.774 actions nouvelles résultant de la conversion des OCEANE à la date d’échéance ⁽²⁾	0,97%	0,39%

(1) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des OCEANE à un Prix de Conversion égal à 3,03 euros, correspondant au cours de clôture de l’action Predilife le 12 novembre 2025. Il est précisé qu’en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d’échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 3,03 euros (tel que prévu dans les modalités des OCEANE jointes en annexe 1, section « Remboursement à la date d’échéance »).

(2) Calculs théoriques réalisés sur la base de la conversion des OCEANE à un Prix de Conversion égal à 20 euros. Il est précisé qu’en cas de remboursement en actions nouvelles à la date d’échéance, le Prix de Conversion applicable pourrait être inférieur à 20 euros (tel que prévu dans les modalités des OCEANE jointes en annexe 1, section « Remboursement à la date d’échéance »).

(3) La base diluée tient compte des OCEANE émises les 30 avril 2021, 29 juillet 2022, 10 juillet 2023, 14 décembre 2023, 22 juillet 2024 et 18 juillet 2025 et des ORNANE émises le 22 décembre 2022 et le 18 décembre 2024, dans l’hypothèse d’une conversion de l’intégralité desdites OCEANE et de l’intégralité desdites ORNANE en 5.747.200 actions nouvelles à un prix de conversion de 3,03 euros, correspondant au cours de clôture de l’action Predilife le 12 novembre 2025.

**** Éligibilité au dispositif de réduction d’impôt sur le revenu IR-PME des actions de la Société à émettre sur conversion des OCEANE**
La Société confirme respecter les critères d’éligibilité à la réduction d’impôt sur le revenu pour souscription au capital de PME prévue à l’article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts. Le bénéfice de cette réduction d’impôt n’est susceptible de s’appliquer qu’aux souscriptions au capital de la Société, le cas échéant par voie de conversion des OCEANE en actions de la Société. L’attention des investisseurs est attirée sur le fait que le dispositif précité est susceptible d’être affecté (i) par d’éventuelles modifications législatives et réglementaires qui pourraient avoir des effets rétroactifs ou s’appliquer à l’année en cours au jour de la conversion des OCEANE émises par la Société mais également (ii) par l’évolution de la situation de la Société à l’avenir.
La Société rappelle que le bénéfice de la réduction d’impôt sur le revenu pour souscription au capital de PME prévue à l’article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts est notamment subordonné à la conservation des actions souscrites pendant cinq ans par leurs souscripteurs, et que le montant cumulé des avantages fiscaux accordés à un foyer fiscal éligible est plafonné aux termes de la réglementation. Les investisseurs susceptibles de bénéficier de cette réduction d’impôt sur le revenu sont notamment invités à se rapprocher de leurs conseils fiscaux habituels afin d’apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable.

Calendrier de l'opération

- **5 décembre 2025** : clôture de l'émission obligataire
- **19 décembre 2025** : livraison des obligations
- **29 décembre 2025** : livraison des actions

Un momentum pour investir

- **L'IA rend possible une médecine prédictive ultra performante**, permettant de prédire toutes les pathologies en intégrant tous les paramètres ;
- **Les systèmes publics ne peuvent plus supporter les coûts** du curatif sans réduction du nombre de maladies graves ;
- **Le marché** des avantages aux salariés **adopte déjà les solutions Predilife** ;
- **Le modèle Predilife est validé** : traction, satisfaction, reconnaissance européenne.

Rejoignez cette aventure médicale !

Predilife
Voir loin, éclairer demain

Contact

Mail : investisseurs@predilife.com
Téléphone : 01 87 200 201